DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_150-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_150

Objet : Aide au développement des PME – Subvention à la SARL SNELCOATING sur la commune de Boeschèpe

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (75) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE - Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 84

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ★ CŒUR DE FLANDRE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_150-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_150

Objet : Aide au développement des PME – Subvention à la SARL SNELCOATING sur la commune de Boeschèpe

La société SNELCOATING est spécialisée dans la formation de tôles et de profilés métalliques ou aluminium et dans la réalisation de travaux de laquage, le tout en utilisant des processus (semi) automatiques.

Elle emploie actuellement 10 salariés.

L'investissement dans une presse plieuse hydraulique et d'une machine découpe laser est nécessaire au développement de SNELCOATING. Il va permettre d'augmenter significativement les volumes de production et la qualité des produits, tout en améliorant les conditions de travail des salariés. La société va passer un cap technologique important vis-à-vis de la concurrence régionale, avec un process entièrement automatisé, ce qui va permettre de proposer des produits finis d'une qualité supérieure.

La machine permettra des découpes de haute précision et sera capable de traiter des matériaux lourds et de grande taille. Avec ce nouvel équipement offrant une puissance et une vitesse de découpe plus rapides. En matière de gain de temps, la réalisation complète de plusieurs commandes pour une référence, qui prend actuellement environ 5 jours, pourra être réalisée en 8h.

Cet investissement représente un montant total de 1 100 000 €.

La présente demande de subvention porte sur la machine de découpe laser dont le montant s'élève à 747 000 € HT. Le projet d'installation de cet équipement devrait permettre la création de 5 emplois.

La machine est acquise en crédit bail.

La Région Hauts-De-France a octroyé pour cet investissement, une subvention de 100 000 €, au titre du dispositif aide aux PME réalisant un saut technologique, complétée de la bonification à l'emploi à hauteur de 10 000 € soit une aide régionale totale 110 000 €.

Conjointement sollicitée par l'entreprise, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SARL SNELCOATING sur le territoire, en complétant la subvention de la Région par une bonification de 10 000 €, pour la création des 5 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – HT en euros

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Machine de découpe laser	747 000 €	500 000€ (plafonné à 500 000€)	**Région Hauts-de-France** au crédit-bailleur CREDIT MUTUELLE LEASING (financement de la machine de découpe laser)	100 000 €
			Région Hauts-de-France à l'entreprise (bonus emploi)	10 000 €
			Cœur de Flandre Agglo	10 000 €
			Entreprise	627 000 €
TOTAL	**747 000€**	**747 000€** Plafonné à 500 000€	**TOTAL**	**747 000 €**

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUN

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_150-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 8 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Régional adoptée en date du 16 octobre 2025 et ayant pour objet la subvention allouée à la SARL SNELCOATING ;

Considérant la demande de subvention de la SARL SNELCOATING adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 06 février 2025 ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 10 000 € à la SARL SNELCOATING au titre de la création des 5 emplois,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SARL SNELCOATING ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 84
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE